

<i>Membres du Conseil Municipal</i>	
<i>En exercice :</i>	<i>23</i>
<i>Présents :</i>	<i>17</i>
<i>Représentés :</i>	<i>4</i>
<i>Absents :</i>	<i>2</i>
<i>Ayant pris part au vote :</i>	<i>21</i>

Séance publique du 28 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 28 septembre à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 21 septembre, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Mme Sylvie LOPEZ.

Mmes Sandrine AUBRY, Ghislaine CRAYSSAC, Régine DE RODAT, Françoise GALEOTE, Danièle KAYA-VAUR, Sylvie LOPEZ, Valérie MARJAC, Magali POQUET, Francine TEISSIER, Huguette THERON-CANUT ;

M. Jean GARGUILLO, Marc HENRY-VIEL, Pierre MALCOUYRES, Michel PELLETIER, Pascal PRINGAULT, Dominique ROMULUS, Maurice TEULIER.

Absents-excusés :

Mme Karine MINIC représentée par M. Pascal PRINGAULT

M. Sébastien FABRE représenté par Mme Sylvie LOPEZ

M. Stéphane SANSAC représenté par Mme Sandrine AUBRY

M. Edmond ROUTABOUL représenté par Mme Huguette THERON-CANUT

Absents:

Mme Kedna THOMAS

M. Yoan ENCAUSSE

Secrétaire de séance : M. Maurice TEULIER

Délibération n° DL20230902	SUBVENTION USEP CLASSE DECOUVERTE PRIMAIRE 2023
---------------------------------------	--

Madame Francine TEISSIER, rapporteur, rappelle que par délibération en date du 03 juillet 2023, le conseil municipal a validé une subvention de 2 478€ à l'USEP pour la classe découverte des CP et CE1. Or à cette date il manquait la facture du transport.

Pour rappel, ce voyage scolaire s'est déroulé du 26 au 27 juin 2023.

Durant ce séjour ils ont visité :

- Le Musée des mœurs et coutumes à Espalion
- Le château de Calmont d'Olt

Le coût de cette classe découverte s'élève à 3 038€, dont :

Hébergement	1 840€
Musée des mœurs et coutumes	105€
Château de Calmont d'Olt	533€
Transport	560€

Il est proposé d'attribuer une subvention de 3 038€ à l'USEP pour le financement de la classe découverte.

Cette délibération annule et remplace la délibération du 03 juillet 2023.

Où l'exposé de Madame Francine TEISSIER, rapporteur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **De valider l'attribution d'une subvention de 3 038€ à l'USEP pour la classe découverte des primaires,**
- **D'adopter à l'unanimité,**

Fait à Olemps, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Sylvie LOPEZ



Le secrétaire de séance,
Maurice TEULIER



Délibération certifiée exécutoire par :

- Sa transmission en Préfecture le : 04/10/2023
- Sa publication :
 - o Affichée le : 06/10/2023
 - o Retirée le :